

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 732

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 20

Après le mot :

« département »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 41 :

« se rapproche des services de la collectivité pour rendre compte précisément des explications de la situation de blocage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'État doit respecter les périmètres d'intervention des collectivités locales.